DÉPARTEMENTSARTHE	COMMUNE:	Communes de 1 000 habitants et plus
ARRONDISSEMENT	PARCÉ-SUR-SARTHE	Élection du maire et des adjoints
Effectif légal du conseil municipal	PROCÈS-VERE	ΒΔΙ
19	TROCES VERE	term of the terms
Nombre de conseillers en exercice	DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET I	DES ADJOINTS
19	ONE AND DESCRIPTION TO THE TOTAL OF THE PROPERTY OF THE P	
L'an deux millequ	uatorze, levingt-neuf du mois de	mars
àdixheures	. zérominutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du	code général des collectivités
territoriales (CGCT), s'est réuni le	e conseil municipal de la commune dePARCÉ-SUR-SARTHE	
Étaient présents les conse	illers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par	case):
· In the latest of the latest		POTENTIAL THE THEORY OF THE PROPERTY OF
GENDRY Michel	CV 497211 CV 117 1993 P111 12 1999 P121 12 12 13 13 13 13 13 13 13 13 13 13 13 13 13	ar along the state of the state of
GRANDIN Frédérique		Bound of Astronomy Business and Astronomy
LÉVEQUE Tony	TO STATE OF THE PROPERTY OF TH	
GUITTET Catherine	110 K/S S	1 January Committee S. D. of Science 2000 - Aug.
HUET Vincent VÉRON Emma	AND AND SERVICE AND AND PROPERTY AND AND PROPERTY OF THE PARTY AND AND PROPERTY OF THE PARTY AND AND PARTY OF THE PARTY OF	CONTRACTORS - STATE -
GUIDEC Cyril	(01) have 100	gradin annochem et streller spuridies ill. d
FOUSSIER Anaïs	amonde Standards described and mercel of	activities of relative American are larger to
CONILLEAU Fabien	20072444	The self-control of the self-control of
BARASSÉ Mathilde	100 1 1	
LUISETTI Frédéric		
FROISSARD Gwénaëlle	PARAPHA SE BRIBAN	Ago logação (gontos opa rico cado)
LEJARD Clarisse		
DABOUINEAU Valérie		ARREST YMUTED
BÉRAUDY Christophe		
ESTIVAL Jacques		
JADELOT Marie-Josèphe		
BERNARD Michel	And the second s	
CHIARAMONTI-MONNET Isabelle	_21 kspr_62.3	net gesking en detaits (a
	the party of the second	delicing students residents on any ordinary
	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	dring on application and application are alternated in
	and L. 55 go ogca-dentana)	associate actuality releasing all states if
		(a - क्षी क्षेत्रकां प्रमुख्य अने क्षात्रकां विकास को अपने विकास विकास विकास को अपने क्षात्रका । प
1 NEANT		
Absents : NEAN1	Sense The Park Address	
Parallel Server	participal and a second a second and a second a second and a second a second and a second and a second and a	Cappibility and the Committee of the Com
1. Installation des conseillers m	unicipaux <sup>2</sup>	
	ous la présidence de M. Jacques ESTIVALa déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et a	
M. Cyril GUIDEC	a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le	e conseil municipal (art. L. 2121-15 du
CGCT).		-

Préciser s'ils sont excusés.
 Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du maire et des adjoints a lieu en cours de mandature.

## 2. Élection du maire

## 2.1. Présidence de l'assemblée

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau	
Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : MM. Vincent HUET et Michel BERNARD	

## 2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. <u>Les bulletins et enveloppes</u> <u>déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés <u>au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion</u>. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.</u>

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4.	Résultats	du	premier	tour	de	scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	. zéro
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	. dix-neuf (19)
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	. zéro (0)
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	. dix-neuf (19)
e. Majorité absolue <sup>4</sup>	. dix (10)

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOI	MBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
GENDRY Michel	15	quinze
Contre	4	quatre

## 2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin 5

2.5. Resultats du deuxième tour de scrutin	
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	
e Majorité absolue 4	

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOI	MBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
and the second s		
	LANGUE LANGUEL M	FO INVESTIGATION OF STREET AND

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre

pair immédiatement supérieur.

Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin		
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris	part au vote	temperatus microli yethi
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)		
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66	6 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages exprimés [b – c]		
INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	MBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En toutes lettres
(uano rotate alphaeosique)	Endinies	En louies louies
	8.51 (0.00)	and that the first to the orall to see the orall or
2.7. Proclamation de l'élection du maire		
M. Michel GENDRY	a été procl	amé(e) maire et a été immédiatement installé(e).
3. Élection des adjoints		
Sous la présidence de M. Michel GENDRY		élu(e) maire (ou son remplaçant en
application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil	l municipal a été invité à procéder à	l'élection des adjoints.
3.1. Nombre d'adjoints		
	ticles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CG	CT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et
au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 3		
adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en appli	cation des délibérations antérieures	, la commune disposait, à ce jour, de 4
adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a	fixé à5 le nombre d	des adjoints au maire de la commune.
3.2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint	au maire	
		et de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote
		ntre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut
	The state of the s	e sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a
		u à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les
candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus éle	evée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2	122-7-2 du CGCT).
l e conseil municipal a décidé de laisser un déla	ai de zéro	minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de
candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent d		
		listes de candidats aux fonctions pal. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats
	THE CONTROL PROPERTY AND ADDRESS OF THE PROPERTY OF THE PROPER	e été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le
contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les condition		e ete procede a relection des adjoints au maire, sous le
	no rapporoso da 2.0.	
3.3. Résultats du premier tour de scrutin		
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris p		
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	dix-neuf (19)	
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66	6 du code électoral) zéro (0)	
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	dix-neuf (19	)
e. Majorité absolue <sup>4</sup>	dix (10)	
INDIQUER LE NOM DU CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE		MBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
Links Town LEVEOUE	45	
		quinze
Liste Contre	4	quatre
Liste		
Liste		
Liste		to-reportings and section of
3.4. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>7</sup>		
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris p	part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)		
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66	The second secon	
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]		
e. Majorité absolue <sup>4</sup>		the from the last substitute as following a particular to the start of

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

<sup>7</sup> Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

DIQUER LE NOM DU CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NC	OMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
(dans i ordre alphabetique)		
N. C. SON CO. SP. AND	En chiffres	En toutes lettres
Liste		and the second second second second second
Liste	(Intolerate place of)	a the essent of my sun series do segrifico ships on
		the set of set o
Liste		
Liste		
3.5. Résultats du troisième tour de scrutin 8  a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	u code électoral)	
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]		
NDIQUER LE NOM DU CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE	NC	DMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
		maio in pais podradi
Liste		
Liste		
Liste		
li-t-		
Liste		
Le présent procès-verbal, dressé et clos, le minutes, en double exemplaire <sup>10</sup> a été, après lecture, s		
Le présent procès-verbal, dressé et clos, le minutes, en double exemplaire <sup>10</sup> a été, après lecture, s et le secrétaire.	igné par le maire (ou son rempl	açant), le conseiller municipal le plus âgé, les asses
minutes, en double exemplaire <sup>10</sup> a été, après lecture, s et le secrétaire.		
Le présent procès-verbal, dressé et clos, le minutes, en double exemplaire <sup>10</sup> a été, après lecture, s et le secrétaire.	igné par le maire (ou son rempl	açant), le conseiller municipal le plus âgé, les asses
Le présent procès-verbal, dressé et clos, le minutes, en double exemplaire <sup>10</sup> a été, après lecture, s et le secrétaire.	igné par le maire (ou son rempl	açant), le conseiller municipal le plus âgé, les asses
Le présent procès-verbal, dressé et clos, le minutes, en double exemplaire <sup>10</sup> a été, après lecture, s et le secrétaire.	igné par le maire (ou son remple conseiller municipal le plus âgé,	açant), le conseiller municipal le plus âgé, les asses
Le présent procès-verbal, dressé et clos, le minutes, en double exemplaire <sup>10</sup> a été, après lecture, s et le secrétaire.	igné par le maire (ou son remple conseiller municipal le plus âgé,	Le secrétaire,
Le présent procès-verbal, dressé et clos, le minutes, en double exemplaire <sup>10</sup> a été, après lecture, s et le secrétaire.	igné par le maire (ou son remple conseiller municipal le plus âgé,	açant), le conseiller municipal le plus âgé, les asse

Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.
 Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».
 Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec les déclarations de candidature et un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.